



## LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON (ANCA)

Association loi 1901.

Agréée jeunesse et éducation populaire.

Agréée de protection de la nature pour la Seine-Saint-Denis (article 141-1 du Code de l'Environnement).  
Habilité à participer au débat public dans le cadre d'instances départementales (article L.141-3 du Code de l'Environnement).

# Soutien aux actions de protection des espaces naturels

## L'association :

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA) est une association de protection de la nature. Née en 1985 dans les Coteaux d'Avron, elle couvre aujourd'hui l'ensemble de la Seine-Saint-Denis et déborde en Seine-et-Marne (à Chelles). Elle a pour objet l'étude, la sauvegarde et la mise en valeur des richesses naturelles de l'Est parisien.

L'ANCA mène des inventaires et des études sur les différents sites qu'elle suit, avec des spécialistes dans tous les domaines. Les résultats sont publiés dans l'ANCA Nouvelles et sur le site internet de l'association.

## La mission :

Les missions varient selon la saison et peuvent être également modulées selon les affinités du volontaire. Les principales missions sont :

### Appui à la prise en compte de l'Environnement dans l'aménagement du territoire

- ✓ Réflexion sur les Plans Locaux d'Urbanisme
- ✓ Réponse, avec l'aide de personnes compétentes, aux enquêtes publiques
- ✓ Veille sur les projets d'aménagement du territoire

### Aide au suivi d'espèces protégées et études de terrain

- ✓ Participation aux inventaires faunistiques et floristiques avec les spécialistes de l'association
- ✓ Contribution à la préservation de la biodiversité et des paysages, en participant aux travaux d'entretien écologiques et chantiers nature

### Soutien à la vie associative

- ✓ Sensibilisation du public (forums associatifs, animations pédagogiques...)
- ✓ Communication aux adhérents (newsletter, site internet, réseaux sociaux)



## LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON (ANCA)

Association loi 1901.

Agréée jeunesse et éducation populaire.

Agréée de protection de la nature pour la Seine-Saint-Denis (article 141-1 du Code de l'Environnement).  
Habilité à participer au débat public dans le cadre d'instances départementales (article L.141-3 du Code de l'Environnement).

### Conditions d'accueil :

- ✓ Localisation : Neuilly-Plaisance (93), déplacements fréquents en Seine-Saint-Denis
- ✓ Contrat : Service Civique Volontaire, voir conditions sur <http://www.service-civique.gouv.fr>
- ✓ Durée du contrat : 9 mois à partir du 17 avril 2017
- ✓ Horaires : 35/h par semaine avec possibilité de travailler en week-end (récupération des heures). Travail en soirée à prévoir.

### Profil recherché :

- ✓ Connaissances sur les Plans Locaux d'Urbanisme et la thématique Trame Verte et Bleue (corridor écologique, Schéma Régional de Cohérence Écologique)
- ✓ Candidat autonome, motivé et avec une sensibilité environnementale ainsi qu'un fort intérêt pour la vie associative

**Candidatures (CV+ lettre de motivation) à envoyer à : [association.anca@free.fr](mailto:association.anca@free.fr)**